

**PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 A 19H00**

Salle de réunion nouveau siège CCVV (131 Rue de la Vallée Verte 74420 BOEGE)

Sur convocation en date du 7 novembre 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 13 novembre 2023 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

Présents :

Mmes NOVEL Martine - VAUDAUX Séverine – VAUDAUX Célia - VERDAN Julie.

MM. MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel – CHARDON Patrick – BOSSON Jean-François - DETRAZ Laurent – DUFOURD Pierrick – COSTAZ Jean-Paul – CHAUTEMPS Pierre – LETONDAL Vincent – BONNET Pierre – BAUD GRASSET Joël – DESBIOLLES Laurent - VANDERMALIERE Gilles - SAILLET Patrick – VILLARET Bernard – BRON Marc.

Absents excusés :

- Mme SCHERRER Fabienne.
- Mme ROCH Jacqueline
- M. GUIBERTI Frédéric.

Absents : M. NAMBRIDE Christian

Pouvoirs :

- Mme SCHERRER Fabienne donne pouvoir à M. MUSARD Jean-Paul,
- Mme ROCH Jacqueline donne pouvoir à M. CHARDON Patrick,
- M. GUIBERTI Frédéric donne pouvoir à M. VANDERMALIERE Gilles.

Secrétaire de séance : Mme VERDAN Julie.

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Julie VERDAN est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 09/10/2023

Le procès-verbal de la réunion de conseil communautaire du 09/10/2023 est approuvé à l'unanimité. M. Pierrick DUFOURD pense qu'il faut vérifier le nom du secrétaire de séance pour les deux derniers comptes-rendus car il croit avoir vu le même nom pour les deux séances.

III. ESPACE SPORTIF POLYVALENT

A la suite de la séance du conseil communautaire du 09/10/2023, M. le Président explique qu'une séance de bureau élargi s'est tenue le 31/10 afin de travailler sur le schéma de composition de l'espace sportif polyvalent en présence de M. CARDINET, Assistant à Maître d'Ouvrage du bureau A2C Sports.

M. le Président explique que le document transmis en amont du conseil découle de cette séance de bureau élargi. Il propose aux élus de faire part de leurs remarques ou questionnements. M. le Président ajoute que Mme Fabienne SCHERRER, en qualité de Maire de Boège, a transmis un mail au bureau élargi de la CCVV pour signifier que la commune de Boège envisage de céder les terrains constituant l'espace sportif polyvalent pour que la CCVV puisse mener à bien ce projet.

M. Pierre BONNET demande s'il est possible d'avoir accès aux résultats du sondage. M. le Président présente dans les grandes lignes les résultats du sondage qui seront annexés au compte rendu de cette séance. Compte tenu des résultats de ce sondage, la pratique du bloc d'escalade en extérieur et un espace fitness extérieur type street workout ont été intégrés au cahier des charges. Ce sont les deux activités qui sont ressorties en tête du sondage et qui ont été réintégrées au projet. Le pumtrack arrive en troisième position, il faisait déjà partie des équipements prévus dans le projet.

M. le Président explique que les documents ont été rédigés de manière à ce que certaines choses puissent évoluer. Cela laisse encore un peu de temps à la CCVV pour affiner certains choix comme la nature des revêtements pour les terrains de football qui pose encore question. M. GUIBERTI avait contesté lors de la séance de bureau élargi que les deux terrains soient en gazon synthétique. M. Vincent LETONDAL rappelle que le choix entre synthétique ou gazon naturel pour le terrain secondaire en accès partagé doit se faire en ayant à l'esprit que cela a une incidence sur le city stade qui devient nécessaire ou superflu en fonction de la décision.

En l'absence de remarque et de questions supplémentaires, M. le Président propose de valider le cahier des charges rédigé par l'Assistant à Maître d'Ouvrage.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (dont 1 pouvoir – M. Frédéric GUIBERTI et M. Gilles VANDERMALIERE)

VALIDE le cahier des charges pour le projet de réaménagement de l'espace sportif polyvalent.

M. le Président propose désormais au conseil communautaire de l'autoriser à lancer le concours d'architecte.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 23 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à lancer le concours d'architecte.

IV. TRANSPORT SCOLAIRE

1. Tarifs transport scolaire

M. Vincent LETONDAL, Vice-Président en charge des transports, informe que la Région AURA demande aux Communauté de Communes en charge des transports scolaires de bien vouloir voter les tarifs de transports scolaires 2024/2025 avant la fin de l'année 2023.

M. LETONDAL propose de maintenir les tarifs qui financent l'organisation des transports sur la CCVV car cette prestation ne souffre pas de l'inflation.

M. LETONDAL présente les tarifs proposés au vote qui n'ont pas augmenté depuis le début du mandat :

- pour un enfant : 70 EUROS.
- pour une famille dont les enfants empruntent le transport sur les circuits et lignes gérés par la Communauté de Communes :
 - o Première inscription = 70 euros,
 - o Deuxième inscription = 60 euros,
 - o Troisième inscription = 30 euros,
 - o Les enfants suivants sont gratuits.

Pour une carte délivrée en dehors des délais d'inscription fixé par le bureau chaque année, le prix de la carte est fixé à 150 euros (sauf cas particuliers justifiés).

Pour un duplicata, le premier est gratuit /si récidive, le duplicata est facturé 10 euros.

En dehors des périodes d'inscriptions, pour les élèves en retard, la Communauté de Communes de la Vallée Verte ne prendra plus aucune inscription aux transports scolaires durant l'année sauf cas particuliers (déménagement, divorce...) justifiés.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 23 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE le maintien des tarifs pour le transport scolaire.

2. Navettes

Suite à une nouvelle rencontre avec Mme ROUPIOZ, conseillère régionale, M. LETONDAL explique que la région va proposer en commission permanente du 15/12 :

- une navette les samedis et dimanches l'extension du bus de Thonon qui monte à Bellevaux qui viendra jusqu'à Habère-Poche ;
- la mise en place d'une ligne Annemasse Habère-Poche qui circulera trois fois par jour les samedis et dimanches qui permettra aux touristes, aux jeunes et autres d'accéder à la Vallée Verte depuis Thonon ou Annemasse. Les bus circuleront le matin, le midi et le soir.

Cela pourrait être opérationnel au 23/12/2023 sous réserve que cela soit validé par la commission permanente. C'est conforme à ce que M. LETONDAL avait demandé initialement à la Région. Le prix pour les usagers est très réduit avec un ticket à 1,50 €, tarif réduit à 0.75 € pour ceux qui disposent d'une carte de transport scolaire.

M. le Président félicite M. LETONDAL pour ces belles innovations. M. LETONDAL rappelle qu'il faut attendre le vote de la commission permanente pour communiquer là-dessus.

3. Divers transport scolaire

M. Emmanuel BOGILLOT demande si les travaux d'extension du tram ont été évoqué avec la Région dans le cadre des liaisons scolaires avec des messages reçus successivement pour déposer Place de l'Etoile puis Avenue de Verdun. Ce soir il manquait 1 bus sur deux. Le premier bus était plein. Le second bus n'est pas passé. Les enfants sont restés bloqués au Lycée Jean Monet. M. LETONDAL n'a pas été alerté par les services de la CCVV. M. BOGILLOT répond qu'il vient tout juste de les alerter. Ils échangeaient avec les services de la Région qui étudiaient la géo location des bus. M. BOGILLOT pense qu'il faut se questionner sur les arrêts car les travaux sont conséquents et vont durer longtemps. Les parents et les élèves ont eu aucun moyen de contact. Il faut que les enfants appellent le numéro de la CCVV inscrit sur la carte.

M. Pierrick DUFOURD informe les élus que la CCVV va recevoir un courrier soit du SVU soit de l'inspectrice car il y a toujours des difficultés avec les bus qui ne peuvent pas circuler sur la place de la mairie car les parents se garent n'importe comment. Ils ont du récemment faire intervenir la gendarmerie pour expliquer aux parents que s'ils se garent à cet emplacement le car ne peut pas faire ses manœuvres pour tourner. Autre sujet, les horaires de classe pour l'école de Burdignin et Villard avaient été calés par rapport aux bus. A Villard les enfants terminent leur temps pédagogique à 16h30 et le bus doit décoller à 16h32. A Burdignin ils terminent à 16h40 et le bus doit partir à 16h40. Il comprend que les chauffeurs ont des impératifs. Un courrier va être envoyé à l'inspectrice pour trouver une solution qui consistera soit à décaler les horaires de classe soit décaler le bus. Mais ça sera sans doute trop compliqué de décaler les horaires des bus qui enchainent sur d'autres circuits ensuite et il sera sans doute plus facile de décaler les temps scolaires. Chaque année les bus se décalent de quelques minutes sans doute en raison des conditions de circulation. Mais les horaires de classe n'ont pas changé. Si la solution est de changer les temps scolaires ça ne se fera sans doute pas avant le printemps.

V. DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024

1. Construction d'un groupe scolaire maternelle et périscolaire

M. le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que pour mener à bien le projet de construction d'un groupe scolaire maternelle et périscolaire, projet dont la somme est estimée à 3 032 500 € HT, il convient de demander des financements extérieurs, et donc de déposer un dossier de demande de subvention relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux, subvention de l'Etat sollicitée auprès de Monsieur le Préfet de la Haute Savoie dont voici le plan de financement :

Dépenses	
Montant travaux (y compris imprévus)	3 032 000
Dépenses préalables (études)	6 000
Honoraires MOE / prestations techniques	606 400
Total dépenses	3 644 400
Recettes	

Subventions :	
DETR	500 000
CD74	400 000
Part CCVV fonds propres	2 744 400
Total recettes	

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 23 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à déposer un dossier DETR pour ce projet.

2. Réhabilitation du gymnase intercommunal

M. le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que pour mener à bien le projet de réhabilitation du gymnase intercommunal, projet dont la somme est estimée à 2 040 503 € HT, il convient de demander des financements extérieurs, et donc de déposer un dossier de demande de subvention relatif à la dotation d'équipement des territoires ruraux, subvention de l'Etat sollicitée auprès de Monsieur le Préfet de la Haute Savoie dont voici le plan de financement :

Dépenses	
Montant travaux (y compris imprévus)	1 711 386
Dépenses préalables (études)	4 000
Honoraires MOE / prestations techniques	252 907
Frais annexes (raccordements, frais AAPC)	35 012
Provisions (actualisation, révision, etc.)	37 198
Total dépenses	2 040 503
Recettes	
Subventions :	
DETR	500 000
CD74	1 000 000
SYANE	70 000
Part CCVV fonds propres	470 503
Total recettes	2 040 503

VI. VI. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : SUIVIE ET DEVIS DU CABINET POLITEIA

Monsieur le Président rappelle qu'au début de l'année 2023, la Communauté de communes de la Vallée Verte a engagé l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2023-2027 avec notamment 2 objectifs en ligne de mire :

- Sécuriser les financements attribués par la CAF74 aux organismes de garde sur le territoire et développer les relations avec la CAF 74.
- Amener les communes à discuter de leurs enjeux communs et affirmer le rôle de l'intercommunalité comme coordinatrice, facilitatrice et ressource pour ses communes.

Monsieur le Président propose aux élus communautaires de poursuivre le travail qui a débuté avec la CTG, et de se faire accompagner par le bureau d'études Politéïa, qui est le bureau qui a accompagné la démarche CTG.

Cette prestation d'un montant de 31 500€ TTC bénéficie d'une subvention de la CAF en ingénierie correspondant à 50% de la somme, soit un cout résiduel de 15 750 € TTC pour la CCVV.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 23 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à signer le contrat avec le bureau d'étude Politéïa.

VII. NOUVEAUX LOCAUX CCVV

1. Avenants au marché

M. Patrick CHARDON, Vice-président en charge des travaux au sein de la Communauté de Communes présente les quatre avenants au marché de travaux :

- L'avenant n°4 de l'entreprise ABMG concernant la prolongation du délai d'exécution de 5 mois supplémentaires et de ce fait la date de livraison du chantier fixée au 22 octobre 2023.
- L'avenant n°4 de l'entreprise SAS TECHNIDALLE concernant la prolongation du délai d'exécution de 5 mois supplémentaires et de ce fait la date de livraison du chantier fixée au 22 octobre 2023.
- L'avenant n°5 de l'entreprise ABMG concernant l'avenant en moins-values d'un montant de 7 718.10€ HT et 9 261.72€ TTC.
- L'avenant n°5 de l'entreprise SAS TECHNIDALLE de 2 500 € HT et 3 000€ TTC pour la fourniture et la pose de plinthes sur l'escalier principal.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 23 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à signer les avenants.

2. Réfection de la façade et colonne désenfumage

Par ailleurs, M. CHARDON rappelle aux élus que l'entreprise YORUK GAZI actuellement en liquidation judiciaire n'a pas terminé le travail de réfection de la façade et l'aménagement d'une colonne de désenfumage.

Les travaux pour la colonne de désenfumage sont en cours avec un devis signé pour un montant de 4989.84 € TTC. Cela permettra de mettre en sécurité le bâtiment en cas d'incendie.

Il rappelle que la Communauté de Communes, fort heureusement, n'avait pas payé l'ensemble des prestations dues au plaquiste compte tenu des difficultés rencontrées durant le chantier avec cette entreprise. Cela va permettre de faire appel à une autre entreprise pour réaliser ces travaux en sachant que le devis pour la réfection des façades correspond à quelques centaines d'euros près aux sommes qu'on devait à l'entreprise YORUK GAZI. Le liquidateur a mis fin au contrat qui lie la CCVV et cette entreprise car il s'est sans doute rendu compte suite au constat d'huissier qu'il ne parviendrait pas à récupérer les sommes dues compte tenu des nombreuses réserves à lever et malfaçons.

M. CHARDON, propose après mise en concurrence, de retenir l'offre de l'entreprise Châtel décor pour un montant de 36 804€ TTC qui comprend les échafaudages, une nouvelle couche de peinture sur la totalité du bâtiment et le sablage des pierres de taille.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 23 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à signer le devis pour la réfection des façades.

VIII. FINANCES

1. Règlement budgétaire et comptable

M. Jean-Paul COSTAZ, Vice-Président en charge des finances, rappelle qu'à l'occasion de la séance de conseil du 09 octobre 2023, le conseil communautaire a adopté le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Communauté avec le passage en M57 qui sera appliqué au 1^{er} janvier 2024.

Il convient à présent de valider le règlement budgétaire et comptable conformément à la réglementation en vigueur qui est joint à la présente note.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée Verte ;

Vu l'article L 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 202310_02 du conseil communautaire approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier ;

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature ;

Considérant que sont exemptés de cette obligation les communes et les groupements de moins de 3 500 habitants ainsi que leurs établissements publics n'adoptant la gestion pluriannuelle des crédits.

Considérant que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;

- les modalités d'information du conseil de la métropole sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;

Considérant que le règlement peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget.

M. le Président propose au conseil communautaire d'approuver le règlement budgétaire et financier présenté ce soir.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 23 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE le règlement budgétaire et financier transmis.

2. Ligne de trésorerie

M. Jean-Paul COSTAZ propose au conseil communautaire d'autoriser le Président à la consultation et à la signature de lignes de trésorerie dans la limite de 500 000 €. Il explique que le Président a déjà une délégation pour rechercher des emprunts et consulter plusieurs banques. Ce serait la même démarche pour une ligne de trésorerie afin de débloquer une somme d'argent pour un besoin momentané. Les lignes de trésoreries sont valables un an avec généralement des taux variables. Il faut bien entendu restituer l'argent une fois l'année écoulée. Cela peut être utile lors du lancement de gros projet avec des subventions qui mettent parfois un peu de temps à arriver.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 23 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DECIDE de donner délégation au Président pour la contractualisation d'une ou plusieurs lignes de trésorerie.

IX. RENOUELEMENT ADHESION CAUE

Hors de la présence de M. Joël BAUD GRASSET, M. le Président propose aux élus du conseil communautaire de renouveler l'adhésion au CAUE pour un montant de 620 € pour l'année 2024.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 23 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Autorise le Président à renouveler l'adhésion au CAUE.

M. Pierrick DUFOURD rappelle que les communes sont toujours sollicitées à titre individuel alors que l'intercommunalité adhère pour les communes. M. Joël BAUD GRASSET fera remonter l'information pour mettre fin à ce double appel de cotisation.

X. TERRAIN DE FOOTBALL D'HABERE-POCHE

M. le Président informe les élus du Conseil Communautaire que les filets pare-ballons du stade de football d'Habère-Poche sont très abîmés et n'assurent plus leur fonction.

Deux entreprises ont été consultées pour la remise en état de ces pare-ballons :

- Pernollet Paysage : 31 068 € HT
- Pro Clôture 74 : 42 765.41 € HT

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 23 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE le devis de l'entreprise PERNOLLET PAYSAGE.

XI. QUESTIONS DIVERSES

1. Commission déchet

M. Jean-François BOSSON indique que la commission déchets va être convoquée pour travailler sur les biodéchets, la collecte des cartons bruns et le futur marché des OM et de la déchetterie.

2. Repas de fin d'année des élus

Le repas est programmé le jeudi 14 décembre. Les élus d'Habère-Poche se chargent de demander aux nouveaux gérants de l'Auberge du Bois Noir.

3. Inauguration locaux CCVV

L'inauguration se tiendra le mercredi 20 décembre à 18h00.

4. Dates des vœux

Boège le 13 janvier à 11h00 à confirmer

Bogève 13 janvier à 18h00

Habère-Lullin le 13 janvier à 18h00

Habère-Poche le 19 janvier à 19h30

Saint André de Boège le 06 janvier, horaire à préciser

Saxel à préciser

Villard le 12 janvier à 19h

5. Cérémonie du 11 novembre

M. Pierrick DUFOURD rappelle que le 11 novembre s'est tenu cette année à Villard. La CCVV prend en charge la gerbe pour la cérémonie du 8 mai. Pour le 11 novembre, le repas des anciens combattants, c'est la commune de Villard qui a tout pris en charge pour la trentaine de personnes. Mais M. DUFOURD estime que ça serait à

la CCVV de prendre en charge pour éviter les refacturations des repas des anciens combattants à chaque commune.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

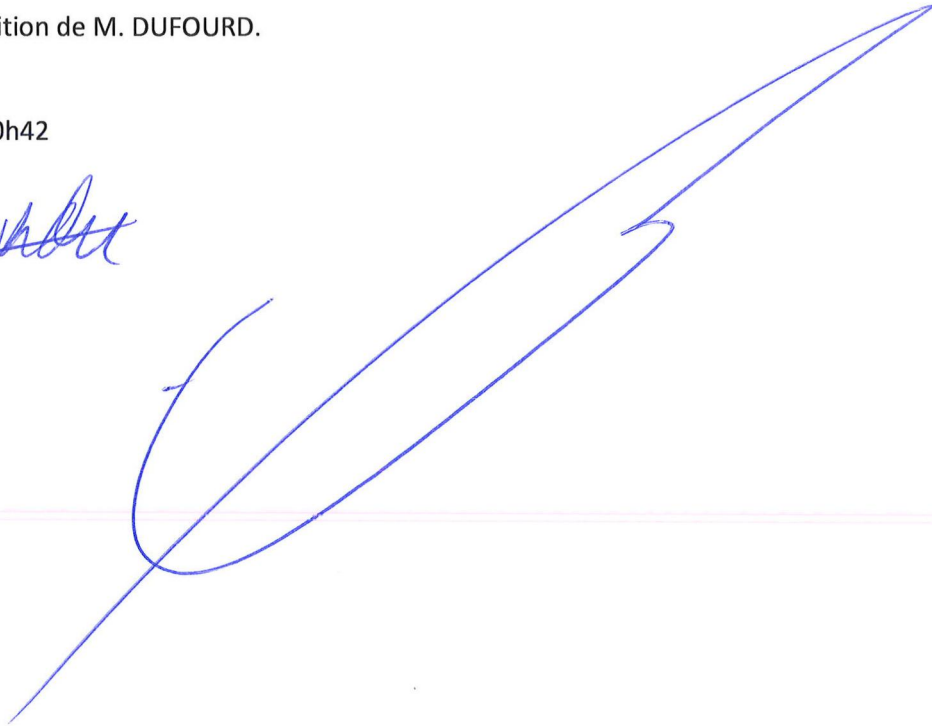
POUR : 23 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE la proposition de M. DUFOURD.

Séance levée à 20h42



ANNEXE

Résultat questionnaire projet réaménagement de l'espace sportif polyvalent

Réaménagement de l'espace sportif polyvalent : votre avis nous intéresse !

Vous avez pu lire dans le dernier numéro du Mag' de la Vallée Verte que la CC de la Vallée Verte travaille sur un projet de réaménagement de l'espace sportif polyvalent situé sur la commune de Boège.

Au-delà des infrastructures nécessaires à la pratique du football et du tennis, nous vous sollicitons aujourd'hui pour sonder vos attentes et vos besoins pour bâtir un espace de loisirs intergénérationnel et accessible à tous.

La parole est à vous : ados, jeunes parents, grands-parents, seniors, sportifs, etc.

Si vous répondez à ce questionnaire en famille, il serait intéressant de compléter un questionnaire avec le regard des parents et un autre avec le regard des enfants.

N'hésitez pas à faire suivre ce questionnaire dans vos sphères pour interpeler le plus grand nombre ! Et ne perdez pas de temps, le questionnaire sera clôturé le 29/10/2023 !

Présentez vous !

Choisissez votre profil *

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Enfant | <input type="radio"/> Adolescent |
| <input type="radio"/> Parent | <input type="radio"/> Assistante maternelle |
| <input type="radio"/> Adulte sans enfant | <input type="radio"/> Grand parent |
| <input type="radio"/> Sénior | |

Votre âge *

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="radio"/> Moins de 18 ans | <input type="radio"/> 18 à 25 ans |
| <input type="radio"/> 26 à 40 ans | <input type="radio"/> 41 à 65 ans |
| <input type="radio"/> Plus de 65 ans | |

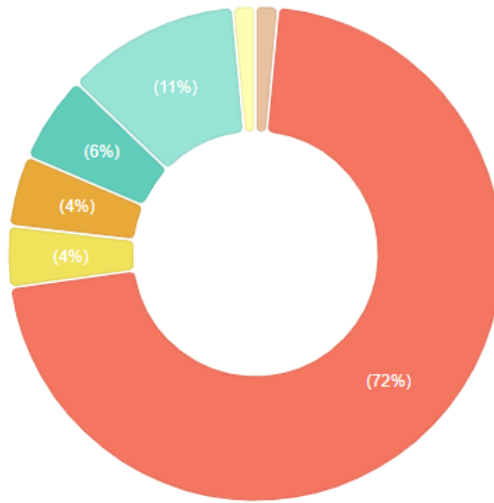
Votre commune de résidence *

 × ▼

L'âge de vos enfants / petits enfants

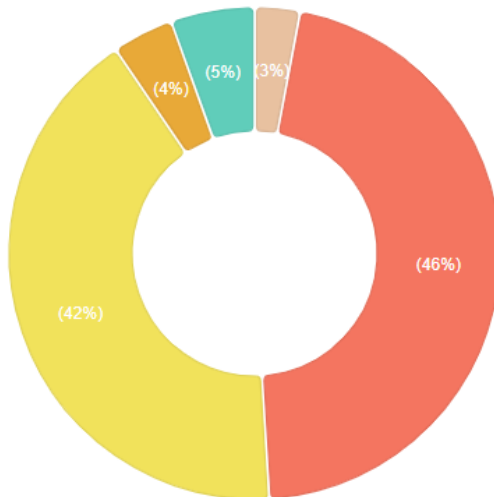
- | | |
|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Moins de 6 ans | <input type="checkbox"/> 6 à 12 ans |
| <input type="checkbox"/> 12 à 18 ans | |

Choisissez votre profil



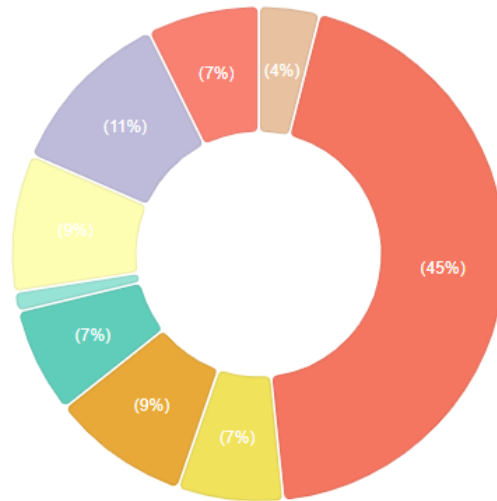
● Enfant
 ● Parent
 ● Sénior
 ● Adolescent
 ● Grand parent
 ● Adulte sans enfant
 ● Assistante maternelle

Votre âge



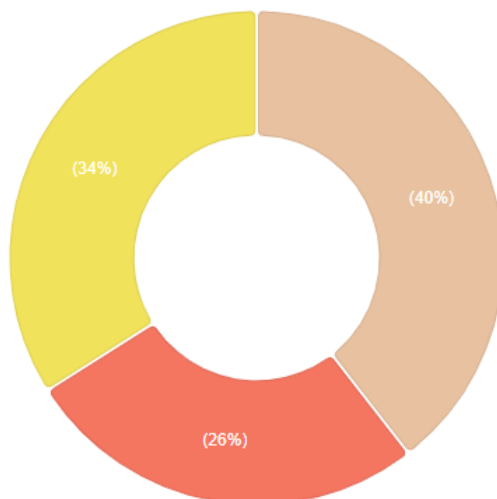
● 18 à 25 ans
 ● 26 à 40 ans
 ● 41 à 65 ans
 ● Plus de 65 ans
 ● Moins de 18 ans

Votre commune de résidence



- Saxel
- Boège
- Bogève
- Villard
- Burdignin
- Autre commune
- Habère-Poche
- Habère-Lullin
- Saint André de Boège

L'âge de vos enfants / petits enfants



- 6 à 12 ans
- 12 à 18 ans
- Moins de 6 ans

Votre usage actuel de l'espace sportif polyvalent

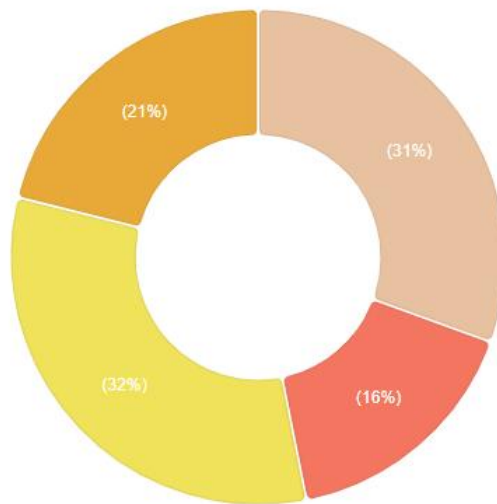
Enfants et ados

- Je joue
- Je fais du sport
- Je vais au club
- Je retrouve des copains

Adultes

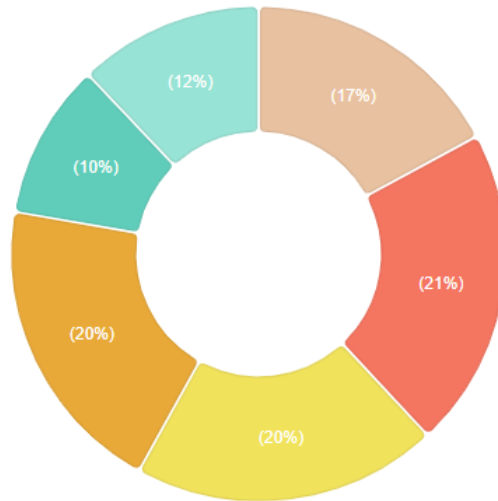
- J'entretiens ma forme
- Je me promène, je prends l'air
- Je surveille mon / mes enfant(s)
- Je joue avec mon / mes enfant(s)
- On se retrouve entre amis pour faire jouer les enfants
- J'entretiens ma forme en groupe (amis, association, etc.)

Enfants et ados



- Je joue
- Je vais au club
- Je fais du sport
- Je retrouve des copains

Adultes



- J'entretiens ma forme
- Je me promène, je prends l'air
- Je joue avec mon / mes enfant(s)
- Je surveille mon / mes enfant(s)
- On se retrouve entre amis pour faire jouer les enfants
- J'entretiens ma forme en groupe (amis, association, etc.)

Aire de jeu pour enfant

Sécurisation des jeux pour enfants *

- Je souhaite que les jeux pour enfants soient implantés sur une zone non clôturée
- Je souhaite que les jeux pour les enfants en bas âge soient clôturés afin de faciliter la surveillance et restreindre l'accès aux plus grands qui pourraient perturber la progression des plus petits

Quelles activités pour enfants souhaiteriez vous retrouver dans le futur espace ? *

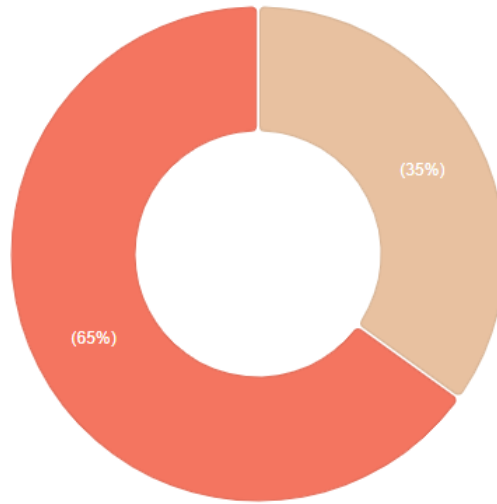
5 choix maximum !

Photos non contractuelles utilisées uniquement pour illustrer les différentes catégories.



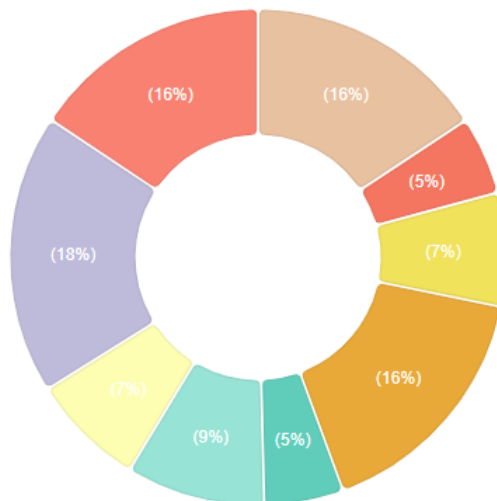
Autres suggestions / remarques :

Sécurisation des jeux pour enfants



- Je souhaite que les jeux pour enfants soient implantés sur une zone non clôturée
- Je souhaite que les jeux pour les enfants en bas âge soient clôturés afin de faciliter la surveillance et restreindre l'accès aux plus grands qui pourraient perturber la progression des plus petits

Quelles activités pour enfants souhaiteriez vous retrouver dans le futur espace ?



- Glisser
- Tourner
- Coopérer
- Se balancer
- Jeux sur ressorts
- S'abriter / se cacher
- Jeux éducatifs et sensoriels
- Jeux d'équilibre et de grimpe
- Jeux à translation type tyrolienne

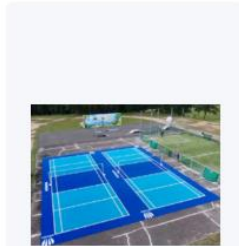
Autres suggestions / remarques :

- ruches ● parcours sensor ● pistes cyclables ● jardins communaux ● pas top de beton ... conserver espaces verts
- éviter le gazon et laisser de l'herbe naturelle ● ne pas mettre le parc pour les plus petits au soleil
- replanter l'équivalent des (environ) 26 arbres abattus ● privilégier les éléments le moins tentant par le vandalisme gratuit
- attention à ne pas perdre de biodiversité en redant accessible le brevon et en dérangeant ses habitants.
- favoriser l'accessibilité à tous. nous seront nombreux dans la vallées à en faire profiter nos enfants
- beaucoup de verdure et plantations d'arbres autour des airs de jeux, pour pallier aux dérèglement climatique et grosses chaleurs actuelles
- je note qu'il s'agit que des espaces extérieurs. je trouve que le gymnase est très froid l'hiver et très chaud l'été. aussi, il manque de petites salles pour des activités en comité restreint: pilates, yoga, danse, etc. à réfléchir...

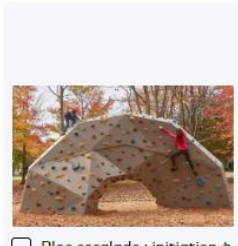
Quels sports souhaiteriez vous pouvoir pratiquer dans le futur espace ?*

Maximum 6 choix !

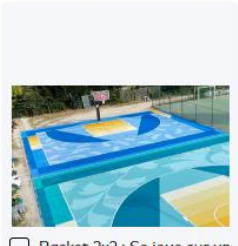
Les équipements nécessaires à la pratique du football et du tennis sont d'ores et déjà intégrés au projet. Les autres activités ont été piochées dans le guide pratique "Plan 5000 équipements de proximité" qui est un outil d'aide à la décision pour les porteurs de projet élaboré par les acteurs institutionnels du sport (Ministère chargé des sports, Agence Nationale du Sport, Comité National Olympique et Sportif Français, France Paralympique, l'Association des Maire de France, l'Union Sport et Cycle et l'ANDES (Réseau Sport des Collectivité Locales) en vue de l'organisation des JO 2024.



AirBadminton : pratique extérieure du badminton.



Bloc escalade : initiation à l'escalade sans corde ni mousqueton.



Basket 3x3 : Se joue sur un demi terrain de basket avec un seul panier.



Espace fitness extérieur type street workout



Foot 5 : Jouer en foot en équipe de 5 sur un terrain de petite taille (proche terrain handball) ceinturé par une palissade rigide pouvant être utilisée pour faire rebondir le ballon).



Hand à 4 : Hand pratiqué en équipe de 4 sur terrain plus petit.



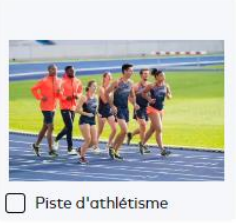
Padel : mélange de tennis, squash et badminton se jouant en double.



Pétanque



Ping Pong



Piste d'athlétisme



Piste gravillonnée accessible à tous : marcheurs, joggeurs, poussettes, draisienne, fauteuils roulants, etc.



Pumptrack : piste goudronnée en boucle constituée de petites bosses et de virages relevés accessible en draisienne, vélo, skate, roller, trottinette.



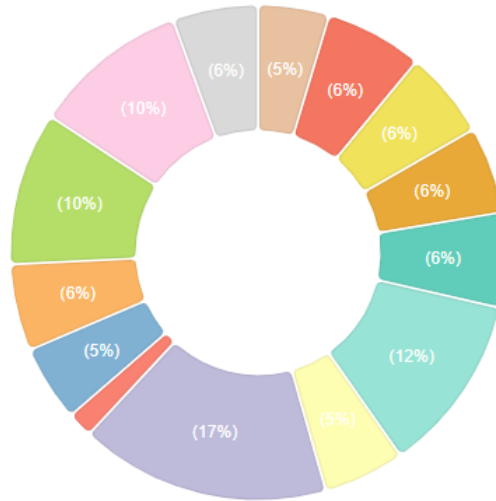
Skatepark



Volley

Never submit pc

Quels sports souhaiteriez vous pouvoir pratiquer dans le futur espace ?



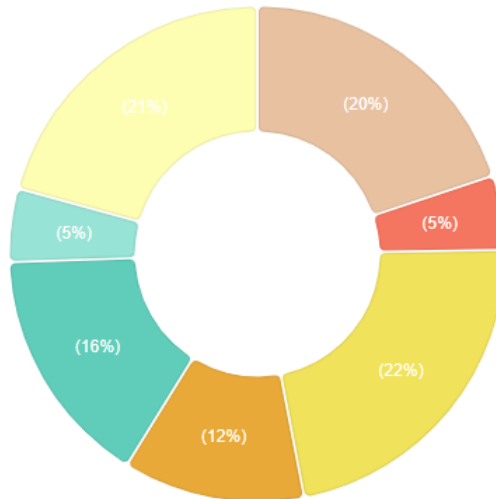
- Volley
- Ping Pong
- Pétanque
- Skatepark
- Piste d'athlétisme
- Espace fitness extérieur type street workout
- AirBadminton : pratique extérieure du badminton.
- Bloc escalade : initiation à l'escalade sans corde ni mousqueton.
- Hand à 4 : Hand pratiqué en équipe de 4 sur terrain plus petit.
- Padel : mélange de tennis, squash et badminton se jouant en double.
- Basket 3x3 : Se joue sur un demi terrain de basket avec un seul panier.
- Piste gravillonnée accessible à tous : marcheurs, joggeurs, poussettes, draisienne, fauteuils roulants, etc.
- Pumptrack : piste goudronnée en boucle constituée de petites bosses et de virages relevés accessible en draisienne, vélo, skate, roller, trottinette.
- Foot 5 : Jouer en foot en équipe de 5 sur un terrain de petite taille (proche terrain handball) ceinturé par une palissade rigide pouvant être utilisée pour faire rebondir le ballon).

Accueil et confort des usagers *

- Espaces détente type bancs, terrasse bois avec alternance soleil et ombre
- Point d'eau
- Tables et bancs de pique nique
- Parking Vélo
- Casiers pour stocker ses effets personnels
- Toilettes
- Aire de BBQ

Autres suggestions / remarques

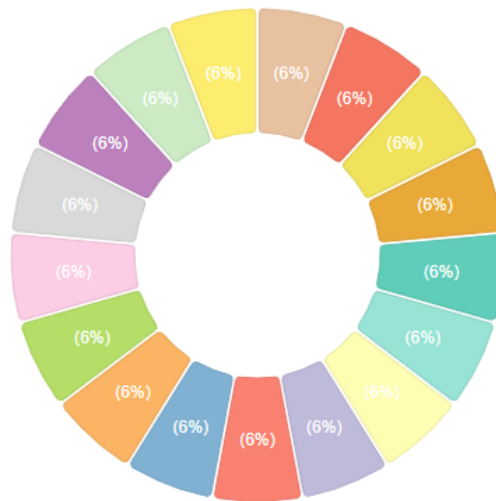
Accueil et confort des usagers



- Toilettes
- Aire de BBQ
- Point d'eau
- Parking Vélo
- Tables et bancs de pique nique
- Casiers pour stocker ses effets personnels
- Espaces détente type bancs, terrasse bois avec alternance soleil et ombre

Autres suggestions / remarques :

Autres suggestions / remarques



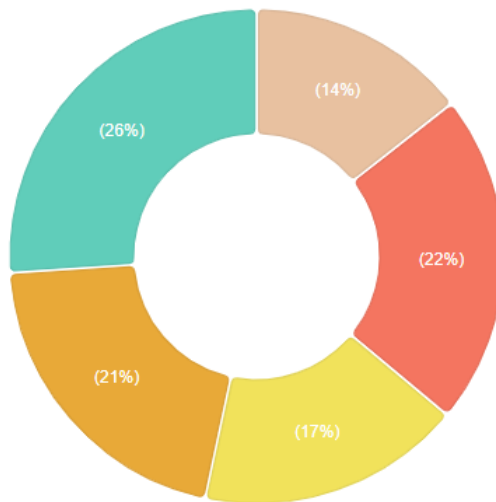
- poubelles
- point d'ombre
- toilettes pmr
- interdit au chiens
- poubelle à proximité
- arbres et arbustes, végétation
- ajouts d'arbres, espaces avec de l'ombre
- des poubelles 😊 et pourquoi pas une buvette!
- surtout de l'ombre il n'y a plus rien actuellement
- des poubelles et un distributeur de sacs à crottes.
- un endroit pour que les chiens fasse leurs besoins avec sacs
- un parking voiture et des poubelles éclairage solaire le soir
- éviter les bbq. les gens ne respectent jamais les emplacements.
- au minimum des bancs pour les personnes ne pratiquant pas les activités
- des arbres pour remplacer ceux qui étaient sains et ont été coupés pour des raisons obscures ...
- dans le domaine professionnel du sport, un espace à l'abri pour poser les affaires persos et pouvoir attendre et accueillir un groupe à l'abri par mauvais temps.

Biodiversité et éveil à la nature des enfants *

- Aménagements paysagers (massifs floraux, bosquets avec arbres et arbustes d'ornement variés)
- Alternance gazon, gazon fleuri et prairie fleurie en fonction des usages
- Valorisation du Brevon (affluent Menoge) avec cheminement en bord de rivière et contenu pédagogique
- Verger avec essences fruitiers rustiques
- Nichoirs, hôtels à insectes, abris hérissons, etc.

Autres suggestions / remarques :

Biodiversité et éveil à la nature des enfants



- Verger avec essences fruitiers rustiques
- Nichoirs, hôtels à insectes, abris hérissons, etc.
- Alternance gazon, gazon fleuri et prairie fleurie en fonction des usages
- Aménagements paysagers (massifs floraux, bosquets avec arbres et arbustes d'ornement variés)
- Valorisation du Brevon (affluent Menoge) avec cheminement en bord de rivière et contenu pédagogique